



Relance téléphonique par credirec ...

Par **tohatsu**, le **09/03/2009** à **14:17**

je vois que je ne suis pas la seule le 6/03 un appel tel me précisant qu'il sont une société de recouvrement , me demandant un remboursement de 8500e et un autre de 1400e ,une dette cofinoga datant de 1989 je leur ai demandé des explications ... un justificatif , là il me réponde qu'il n'on aucun document à me montrer , mais que si je paye de suite il font un gete commercial et que le montant total passe à 8200 e (soit une économie de 1700 e) , donnez - moi vos conseils car je panique un peu ..

Par **CELINE**, le **06/06/2009** à **14:55**

Sans rentrer dans les détails, j'ai pu constater les méthodes de recouvrement , peu orthodoxes, de certains organismes dont je tairai le nom.rnIl apparait dans votre situation que les contacts n'ont été que téléphoniques, dans ce cas il me semble important de leur préciser qu'il ne vous est pas possible de répondre à leur demande sans un courrier détaillé de leur part avec justificatifs (échéancier, contrat signé par vous...). Tant que les contacts ne sont que téléphoniques, pas de problème particulier, et s'ils ne veulent pas faire de réponse écrite, c'est qu'ils ne sont pas certains d'eux.rnEn ce qui vous concerne, il me semble qu'il serait bon que vous fassiez le point de votre dette envers eux (si elle existe) et de rassembler tous les documents qui clarifieront votre situation afin de vous acquitter de cette dette. Si votre situation financière est trop catastrophique, il est peu être nécessaire de vous rapprocher d'un service vous aidant à faire face.

Par **Marion2**, le **06/06/2009** à **17:33**

Bonjour tohatsu,
Envoyez un courrier recommandé AR à CREDIREC leur demandant simplement de vous faire parvenir copie de l'injonction de payer ainsi que copie du titre exécutoire.
Il y a de très fortes chances qu'ils soient incapables de vous fournir ces éléments (d'où leurs relances téléphoniques). Il y a donc prescription de la dette.
Vous n'aurez plus de nouvelles d'eux.
Surtout, n'entrez pas dans les détails et ne laissez en aucun cas sous-entendre qu'effectivement vous avez peut-être une dette envers eux.
Cordialement.